



Bourges, le 23 octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de ville, feuille de route de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires « Centre Ville » et « Clos du Roy », comporte pour chacun de ses piliers un programme d'actions. Un avenant du contrat de ville a défini les axes prioritaires ainsi que les objectifs jusqu'en 2022.

Prolongé jusqu'en 2022, sur la base de l'évaluation du contrat de ville 2015-2020, un avenant du contrat de ville a défini les axes prioritaires ainsi que les objectifs.

Le Contrat de ville initial est téléchargeable sous le lien <http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/10847>

En tant qu'acteurs de terrain, vos actions contribuent à cette politique publique et peuvent recevoir un soutien de la part des institutions engagées dans le Contrat de ville.

Elles doivent pour ce faire répondre aux objectifs déclinés au sein des trois piliers du Contrat de ville :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Emploi et développement économique

De manière transversale, une attention particulière est portée à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations, à l'égalité femme/homme et au respect des valeurs de la République.

La contribution à l'égalité femme/homme des actions financées dans le cadre de la politique de la ville constitue un enjeu prioritaire. Elle conditionnera l'attribution des subventions pour l'exercice 2021.

Le guide joint détaille :

- les orientations de l'appel à projets 2021 issues de l'évaluation à mi-parcours,
- la contribution attendue à l'égalité femme/homme des actions déposées pour 2021,
- la procédure à suivre.

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer sur la plateforme DAUPHIN ([usager-dauphin.cget.gouv.fr](http://usager-dauphin.cget.gouv.fr)) jusqu'au **7 décembre 2020**. En cas de renouvellement d'une action, il vous appartient avant cette date d'en réaliser le bilan provisoire, indispensable à l'instruction de la demande 2021.

L'équipe du Contrat de ville de Vierzon est à votre disposition pour toute information complémentaire.

François DUMON

Président de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry-et Villages de la Forêt



Benoît LEURET  
Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale et de la  
protection des populations

Benoît LEURET  
Directeur départemental  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Nicolas SANSU

Maire de Vierzon

